

Tubize, le 10 octobre 2018

Objet : Divers

Madame, Monsieur, Chers parents,

Je profite de ce courrier afin de répondre à certaines questions qui m'ont été adressés par plusieurs parents.

Les frais scolaires.

Plusieurs d'entre vous m'ont interrogé concernant les frais scolaires pour cette année 2018-2019.

Comme vous le savez, notre pouvoir organisateur est la Province du Brabant Wallon.

A partir de cette année scolaire, le Collège Provincial a décidé de modifier certains éléments concernant ces frais.

Tout d'abord, afin d'éviter au maximum les manipulations d'argent, il a été décidé de travailler autant que possible par **virement bancaire**. Vous recevrez donc, en fonction des dépenses liées à votre enfant, des factures reprenant les informations nécessaires à l'établissement des virements.

Ces factures, directement envoyées par la Province, vous seront en général adressées **après** que l'activité ait eu lieu, les montants vous ayant été communiqués au préalable.

Le Collège a également décidé d'intégrer au **forfait annuel de 75€** l'ensemble des **livres-cahiers** (manuels que vos enfants sont amenés à compléter), en plus des **photocopies** et autres **frais administratifs**.

L'IPES prendra également à sa charge **les frais de déplacements** occasionnés lors des sorties pédagogiques d'un jour en Belgique (car, train, ...). L'activité proprement dite reste à votre charge.

Pour les voyages de plus d'un jour ou les voyages à l'étranger, les frais de déplacement seront intégrés au prix global réclamé.

L'horaire « définitif ».

Comme pour chaque rentrée scolaire, les premières semaines de cours sont marquées par quelques difficultés (tailles des classes, indisponibilités d'enseignants pour certaines disciplines, ...). Bien que nous ayons essayé de les anticiper un maximum, ces difficultés sont propre à toute rentrée scolaire. Dès que nous avons eu une vision claire des choix d'options de vos enfants, l'équipe s'est mise au travail afin de basculer le plus vite possible sur un horaire plus adapté. Cet horaire, distribué ce jeudi 11 octobre aux élèves, sera effectif à partir de ce lundi 15 octobre.

Suite à ces changements, certains élèves seront amenés à changer de professeur(s) et/ou de groupe classe. Je comprends parfaitement que ces modifications pourront perturber temporairement certains élèves.

INSTITUT PROVINCIAL
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
Caussée de Mons, 241/243
1480 Tubize

VOTRE CORRESPONDANT
JOURET Valéry
Tel. 02/355 66 87
Fax : 02/355 21 30

ipest@brabantwallon.be

■ IPES TUBIZE



(Institut provincial
d'enseignement
secondaire)

Nous avons opéré ces choix après mûres réflexions et nous ne prendrons donc en compte aucune demande individuelle concernant ces modifications, sauf cas de force majeure. Les horaires seront disponibles la semaine prochaine sur le site internet de l'école (www.ipestubize.be).

Bulletin 1^{ère} période et réunion de parents.

L'année scolaire est désormais découpée en 3 périodes pour le travail journalier et 2 périodes d'examens. La fin de la première période est prévue le vendredi 26 octobre 2018 avec remise des bulletins en classe le vendredi 9 novembre 2018.

Une réunion de parents est prévue le jeudi suivant, le 15 novembre 2018, afin de vous permettre, en fonction des résultats obtenus et des remarques des enseignants, d'envisager de continuer dans l'option choisie ou de s'orienter différemment.

Cette année, vous devrez prendre rendez-vous avec les enseignants que vous souhaitez rencontrer afin d'éviter les temps d'attente inutiles.

La procédure de prise de rendez-vous vous sera communiquée en même temps que le bulletin.

La communication.

Nous essayons d'utiliser au maximum les moyens de communication d'aujourd'hui en veillant toutefois à garder un contact direct et personnalisé avec chacun.

Je vous invite donc à consulter régulièrement le site internet de l'école (www.ipestubize.be) afin d'y trouver la plupart des informations disponibles, y compris les dates importantes de l'année scolaire.

Vos enfants continueront malgré tout à recevoir des documents papiers à vous transmettre. Pour toute précision concernant la vie scolaire de votre enfant, je vous invite à contacter son éducateur de niveau :

1 ^{ère} Année commune :	M. Claes
2 ^{ème} Année commune :	Mme Mayeur
1 ^{ère} et 2 ^{ème} Différenciées, 2 ^{ème} Année Complémentaire :	Mme Mavroudis
3 ^{ème} Année :	M. Debecker
4 ^{ème} Année :	Mme Druet
5 ^{ème} Année :	M. Myliotou
6 ^{ème} Année :	Mme Wesel

J'espère par ce courrier avoir répondu à la plupart de vos interrogations.
Bien à vous.

V. Jouret



Directeur